

AUTORISATION 2023-2024

DIFFUSION D'IMAGE

Monsieur et/ou Madame

Pour l'enfant

Autorise(nt) par la présente l'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement à photographier notre enfant (filmer, enregistrer interviewer,) puis à reproduire et diffuser ces photographies (films, enregistrements, interviews,...) sur les supports suivants :

- ✓ Presse (revues du réseau Lasallien) dont La Salle Liens International, les revues des Frères des écoles chrétiennes, les revues d'établissements, les articles de presse se rapportant au réseau Lasallien
- ✓ Plaquettes d'établissements ou du réseau Lasallien, photos de classes, encarts, affiches
- ✓ Audio, vidéo, télévision
- ✓ Sites Internet et Intranet du réseau, tels sites d'établissements, de services du réseau Lasallien, sites lasallefrance.fr, lasalle.org ou sites en rapport avec La Salle Liens International
- ✓ Tout support numérique à destination des familles des élèves, du personnel de l'établissement, des membres du réseau Lasallien
- ✓ Représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération. Cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années à compter de la signature de la présente.

N'autorise(nt) pas la diffusion d'image de leur enfant.

Signature des (du) responsables